service de la rente ne court que du jour où a été rendue l'ordonnance ou du jour où sera passée en force de chose jugée la décision judiciaire réglant le montant de la rente.

Après une longue discussion, *l'amendement est repoussé par 285 voix contre 247.*

Le paragraphe de la commission *est adopté.*

Les derniers paragraphes de l'article 16 sont *adoptés.*

VIVIANI, parlant sur l'ensemble de l'article, dit que plusieurs présidents ont violé jusqu'à ce jour les termes de l'article 16 en ce qui concerne la citation des parties dans le délai de cinq jours.

Il invite le gouvernement et la commission à se mettre d'accord pour assurer le respect de la loi.

MILLERAND répond qu'une circulaire du garde des sceaux rappellera leur devoir aux juges de paix et aux présidents de tribunal.

L'ensemble de l'article 16 *est adopté.*

UN AMENDEMENT DE DEFONTAINE

L'article 17 n'est pas modifié dans son texte actuel; mais la commission accepte l'addition suivante proposée par DEFONTAINE : « Toutes les fois qu'une expertise médicale sera ordonnée soit par le juge de paix, soit par le tribunal ou par la cour d'appel, l'expert ne pourra être le médecin qui a soigné le blessé, ni un médecin attaché à l'entreprise ou à la Société d'assurance à laquelle le chef d'entreprise est affilié. »

Ce texte *est adopté.*

M. HAUSSMANN propose d'ajouter en outre : « Les dépens sauf ceux prévus dans la loi du 13 avril 1900, qui resteront à la charge du chef de l'entreprise, seront supportés par celui qui succombera dans l'instance. »

Cet amendement est rejeté.

L'ensemble de l'article 17 *est adopté.*

La tuberculose et les ouvriers

Proposition de Vaillant

Les modifications à l'article 18 sont également adoptées.

VAILLANT propose un article additionnel tendant à comprendre les maladies professionnelles, et notamment la tuberculose, parmi les accidents de travail.

Il demande le renvoi de son amendement à la *commission qui devra en faire un rapport dans le projet qui lui reste à examiner.*

M. MIRMAN *dit que cette question est très complexe, car s'il est possible de rendre un employeur responsable d'un accident survenu dans ses ateliers, il semble qu'il ne peut en être de même pour les maladies professionnelles qui ont pu être contractées dans différents ateliers. Il y a donc lieu de faire une étude préparatoire.*

M. GAUTHIER (de Clagny) estime que cette proposition trouverait mieux sa place dans les retraites ouvrières.

JOURDE demande à Vaillant de diviser sa proposition et de la borner aux maladies essentiellement professionnelles en n'y comprenant pas la tuberculose.

Dans ce cas, il demande à la commission d'accepter l'amendement.

M. MIRMAN dit que la commission manque absolument des renseignements nécessaires pour trancher cette question. Une enquête préalable est nécessaire.

Toutefois, après des observations de M. BORNE et sur l'insistance de VAILLANT, la commission accepte d'étudier la proposition.

La proposition est renvoyée à la commission.

Les dossiers de procédure

Les modifications à l'article 19 *sont adoptées.*

Sur l'article 20, M. JULIEN GOUJON présente une disposition additionnelle portant que, lorsqu'il y aura une action criminelle au sujet d'un accident, les parties civiles auront le droit d'exiger communication des pièces du dossier.

MILLERAND repousse l'amendement et déclare que le droit commun suffit à garantir les intérêts des parties.

M. GOUJON répond que le droit commun n'oblige pas les parquets à communiquer le dossier.

M. POURQUERY DE BOISSERIN appuie l'amendement qui, sur sa demande, est réduit à ces termes : « En cas de poursuites criminelles, les pièces de procédure seront communiquées à la victime ou à ses ayants-droit. »

L'amendement *de M. Goujon est adopté par 322 voix contre 42.*

M. FERNAND DAVID propose d'ajouter : « Le même droit appartient au patron ou à ses ayants-droit. »

La commission accepte cette addition qui est adoptée.

L'ensemble de l'article 20 ainsi modifié, *est adopté.*

Un amendement Basly-Lamendin

L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

L'article 21 *est adopté.*

Sur l'article 22, visant le bénéfice de l'assistance judiciaire, LAMENDIN propose la disposition suivante, soutenue également par Basly :

« Le bénéfice de l'assistance judiciaire, en faveur de la victime de l'accident, s'applique de plein droit à toute la procédure que nécessiteront les instances en appel. »

Il faut, dit LAMENDIN, qu'un ouvrier blessé puisse se défendre gratuitement jusqu'en appel. Or, il n'en est pas ainsi.

Du 15 janvier au 1er mai, dans l'arrondissement de Douai, 59 demandes d'assistance judiciaire ont été refusées. Il faut que cette situation cesse.

LE RAPPORTEUR combat cet amendement.

D'après la loi, dit-il, l'ouvrier a, de plein droit, le bénéfice de l'assistance judiciaire devant le tribunal civil. Si le patron interjette appel, le bénéfice de l'assistance est continué.

Si l'ouvrier veut spontanément faire appel, le bureau d'assistance judiciaire appréciera. Si ce bureau se montre trop sévère dans un ressort judiciaire, le Garde des sceaux peut le rappeler à un peu plus de libéralisme.

LAMENDIN. — Un Procureur de la République m'a refusé de dire pourquoi l'assistance judiciaire n'avait pas été accordée à un ouvrier victime d'un accident de travail (*sensation*).

M. LOUIS RICARD. — La conséquence du vote de cet amendement serait que l'ouvrier ne risquerait jamais aucune dépense alors que le patron serait dans la nécessité de dépenser 400 ou 500 francs au moins dans chaque affaire sans intérêt pour personne.

POULAIN. — Je m'étonne qu'on refuse l'assistance judiciaire en cas d'appel. On dit que les ouvriers abuseraient de ce droit. C'est une erreur. Les travailleurs n'ont qu'une confiance très limitée dans la justice. Lorsqu'ils y ont recours c'est qu'ils sont absolument certains de leurs droits.

M. JULIEN GOUJON. — Je voudrais que la demande d'assistance judiciaire fut adressée directement au bureau d'Assistance.

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Si on donne l'assistance judiciaire à tous les ouvriers et dans tous les cas, on impose à ceux qui plaident gratuitement une charge exagérée.

POULAIN. — Les appels sont rendus nécessaires par la rapacité des compagnies d'assurance.

Dans ces conditions, il faut que l'ouvrier puisse se faire rendre justice gratuitement.

M. LAGASSE. — Il ne faut pas repousser l'amendement en disant que les avocats succomberaient sous la besogne.

Cette besogne, ils l'accepteront avec enthousiasme.

LE RAPPORTEUR. — Avec cet amendement, tous les procès iront en appel et les intérêts des ouvriers qui ont réellement besoin d'aller à l'appel souffriront de cette situation. (Très bien).

L'amendement de Basly et Lamendin, mis aux voix est repoussé par 311 voix contre 197.

Vote du projet

Les articles 22, 26, 27, 30 sont adoptés.

Puis l'ensemble du projet modifiant la loi sur les accidents du travail *est adopté à mains levées,* avec une addition proposée par le citoyen Breton et votée à l'unanimité.

Après l'examen de diverses propositions d'intérêt local, la séance est levée à 6 heures 55. Séance demain.

La Débâcle Nationaliste

DE TOULOUSE

Toulouse, 3 juin. — *La Dépêche* de Toulouse, dont on connaît la grande modération publie les *renseignements suivants, sur la conférence nationaliste* dont nous parlons d'autre part :

LES ASSOMMEURS NATIONALISTES

Comme si les organisateurs de la conférence donnée par M. Jules Lemaître avaient eux-mêmes rougi de leur besogne équivoque, toutes les précautions avaient été prises pour que cette conférence demeurât presque ignorée du public dont l'indifférence a, d'ailleurs, parfaitement secondé les désirs de la Ligue.

Toutes les portes du théâtre des Nouveautés *étaient hermétiquement closes. Sauf un petit passage* à guillotine donnant accès dans l'intérieur de la salle aux *gens à figures rassurantes qui exhibaient* leur carte d'invitation. Le défilé auquel nous avons assisté *sur le trottoir* — car il va sans dire que nous n'avions pas reçu de carte d'invitation — était des plus édifiants. Tous les républicains de Toulouse devaient être à la campagne, car nous n'avons vu guère passer que la vieille et jeune garde réactionnaire.

Ce mouvement provoque peu de curiosité : jusqu'à trois heures le trottoir même du théâtre est presque désert ; cependant des groupes se sont formés aux environs et, quand on apprend que M. Jules Lemaître est arrivé au théâtre, en prenant très prudemment la rue Castellane pour pénétrer sur la scène, ces groupes s'avancent un peu.

A ce moment, une foule de deux à trois cents personnes donne l'assaut des Nouveautés ; elle pénètre dans le vestibule, puis dans la taverne malgré les efforts des gardiens. On cogne ferme, dans la taverne surtout ; dans la salle, on crie, mais il nous est impossible de nous rendre compte de ce qui s'y passe, car un violent remous nous rejette dans la rue.

Une véritable lutte s'engage alors entre les gardiens des portes et les personnes qui veulent entrer. On se bat des deux côtés des fermetures, que les uns abattent et que les autres relèvent instantanément. Force reste aux manifestants républicains qui parviennent à ouvrir toutes les baies. *Entre temps, on emporte dans une pharmacie voisine* un malheureux vieillard nommé Danflous, qui *vient de tomber dans le vestibule la tête tout ensanglantée.* Il a été frappé d'un coup de canne.

COUPS DE REVOLVER

La police établit un cordon qui refoule les curieux dont le nombre accroît de minute en minute et qui ne comprennent rien à ce qui se passe, jusqu'à l'extrémité du trottoir, dégageant tout à fait les portes. On ne passe plus, mais on sort et un auditeur désabusé nous raconte «qu'on vient de tirer des coups de revolver dans la salle ; que personne n'a été atteint, car on a dû tirer en l'air, mais que, pour son compte, il en a assez ».

Il est à ce moment trois heures et demie, et, de l'intérieur des Nouveautés, où des cris de fureur sont poussés, sortent précipitamment quelques personnes qui réclament l'intervention de la police.

On nous dit que M. Godefroy Cavaignac, qui est à la tribune, commence à peine son discours. Mais les cris, les coups de sifflets, les apostrophes violentes qui lui sont adressées l'empêchent de se faire entendre. Et M. Jules Lemaître, qui est à ses côtés, ne peut pas davantage se faire entendre, la bouche et placer la conférence qu'il était venu faire ici, où ses amis tentèrent d'assommer jadis M. de Pressensé.

Bientôt, du côté de la rue Castellane, où un poste de police a été installé, on entend aussi le bruit produit par des coups de feu tirés de l'intérieur. Des appels se font alors et sont aussi entendus. M. Lieux, commissaire de police, fait alors enfoncer les portes qui donnent accès sur la scène du théâtre, et, à la tête de ses agents, il pénètre dans la salle où se trouvaient déjà, accourus par l'entrée du boulevard Carnot, MM. Gresley, commissaire central, et Bergès-Dessus, commissaire de police du quatrième arrondissement.

La scène est envahie depuis un bon moment et des colloques violents sont engagés. Dans la salle, les coups de poing et les coups de canne pleuvent les chapeaux jonchent le sol et les dames qui se sont égarées dans les loges et les balgnoires poussent de petits cris d'effroi.

REUNION DISSOUTE

Pendant ce temps, M. le commissaire central invite M. Godefroy Cavaignac à dissoudre la réunion en présence des désordres qui viennent de se produire, et ce, en conformité du § 4 de l'article 9 de la loi du 30 juin 1881. Et comme M. Cavaignac ne paraît pas entendre, le commissaire central déclare la réunion dissoute, et la police se met en devoir de faire évacuer la salle.

Quelques-unes des personnes qui se trouvent sur la scène entonnent *la Marseillaise*, que les républicains démocrates entonnent aussitôt en chœur, pendant que les réactionnaires, conspués, sortent du théâtre, accueillis au dehors par des protestations et des cris de : «Vive la République ! Vive de Pressensé !»

LES NATIONALEUX CONSPUES

La sortie des amis de MM. Godefroy Cavaignac et Jules Lemaître est protégée par la police ; mais les républicains conspuent vivement ces derniers au passage, et leurs huées les accompagnent jusqu'à l'hôtel de l'Europe, où se retire M. Cavaignac et jusqu'à l'hôtel Tivollier, où se rend M. Jules Lemaître, entouré des membres du comité dont nous ignorons la composition.

Les cris et les sifflets redoublent lorsqu'on voit apparaître un instant au balcon de l'hôtel les visages bien connus de MM. Paget, Dubois, Laumond-Peyronnet, nationalistes militants. Puis, la police arrive en force et fait évacuer les abords de l'hôtel de la rue Alsace-Lorraine. A quatre heures et quart, le boulevard Carnot et la rue Alsace-Lorraine ont repris leur physionomie habituelle.

A la Permanence, où nous nous rendons alors, on nous informe que la police n'a procédé à aucune arrestation, et qu'aucun procès-verbal de contravention n'a été dressé.

Les blessés, à l'exception de deux d'entre eux, M. Danflous et M. N..., soignés à la Pharmacie normale, ont refusé, de se faire connaître.

Les employés de chemins de fer Anglais

Grève générale probable

Londres, 3 juin. — Il règne en ce moment un grand mécontentement parmi les employés des Compagnies de chemins de fer.

Dans ces derniers temps, les salaires ont été réduits ; et, comme le prix de la subsistance augmente à mesure que le gouvernement crée de nouvelles taxes, la situation des ouvriers devient critique. Ajoutez à cela l'agitation qui existe parmi les membres de la R. S. A. S. — au nombre de 120.000 environ — depuis que la Compagnie du North West a fait connaître qu'elle refusait absolument de reprendre les ouvriers renvoyés pour avoir déposé comme témoins contre les directeurs, dans une affaire judiciaire où ceux-ci étaient poursuivis.

La tyrannie des grandes Compagnies est à ce point irritante qu'un journal conservateur, le *Daily Mail*, vient de publier, sous la signature de M. Hector Gray, un long article consacré au conflit.

En voici quelques lignes : « C'est la vieille histoire de la lutte entre la force et le droit, entre la richesse des puissantes Compagnies et les pièces de cuivre du pauvre travailleur. La lutte menace toutefois de s'engager dans des conditions spéciales, et nous pourrions assister bientôt à une bataille telle que ce pays n'en a pas encore vue d'aussi sanglante. »

Notre confrère ajoute que si les Compagnies ne modifient pas leur attitude révoltante, une grève générale de tous les employés des chemins de fer anglais deviendra inévitable.

M. Gray termine en demandant au gouvernement d'étudier le conflit en procédant à la nationalisation des chemins de fer.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LES DIFFICULTES ANGLAISES

Londres, 3 juin. — Quelque habileté que déploie la censure, ses mensonges ne trompent plus personne. Les faits eux-mêmes se chargent de démentir toutes les affirmations du War-Office. Les feuilles torys ont fait chorus, ces jours derniers avec les journaux d'opposition, pour reprocher à *Pall Mall* son manque de sincérité. Les listes des pertes réalités signalent chaque jour des engagements dont jamais on n'avait parlé, et qu'on avait annoncés comme des victoires, alors qu'il s'agissait de réelles défaites.

De même, en ce qui concerne l'invasion du Cap, on a tenu à nous affirmer que le coup d'audace de Kruilzinger n'avait qu'une importance minime. Or, les dernières dépêches nous apprennent que ce n'est plus le colonel Corringe tout seul, mais trois colonnes anglaises, dont deux envoyées en toute hâte du Transvaal, qui se sont lancées à la poursuite du hardi guerrillero. Si la présence de ce dernier au nord-est de Craddock ne préoccupait pas au plus haut degré lord Kitchener, celui-ci aurait-il consenti à se priver d'une partie de ses troupes au moment où Viljoen dessine des mouvements agressifs qui sont peut-être le prélude d'une action combinée de Botha et de Delarey ?

S'il fallait ajouter foi aux informations envoyées par le correspondant militaire du *Standard*, les chefs boers persisteraient dans leur tactique, fatigante pour les Anglais, de fuir constamment devant l'ennemi. Notre confrère ajoute que les républicains n'ont, dans ces derniers temps, pris l'offensive qu'une seule fois, sous les ordres de Viljoen.

Les informations du *Temps* et du *Daily Express* réduisent à néant cette affirmation et prouvent que les attaques des Burghers se multiplient, non seulement contre les trains et les convois, mais encore contre les colonnes des généraux anglais. Il est vrai que, vers la fin du mois d'avril, la concentration de forces britanniques considérables dans la région partie nord-est du Transvaal, avait réduit les ressources des républicains et les avait obligés à se replier sur les points les plus escarpés du Zoutspanberg. Il est vrai que l'invasion du Cap a eu pour résultat de diminuer et de dévier la pression exercée par Kitchener et ses colonnes sur le Transvaal.

De sorte que la situation, en même temps qu'elle se complique pour les Anglais au Capeland, devient de plus en plus favorable à la cause boer sur le territoire transvaalien.

NOUVEL ECHEC ANGLAIS

Le Cap, 3 juin. — 32 hommes de la yeomanry de Wobehouse ont eu un engagement avec 700 Boers à Bordrecht. Les Anglais se sont rendus après avoir eu 1 tué et 5 blessés ; ils ont été relâchés par la suite.

CAPTURE DE CANONS ANGLAIS

Londres, 3 juin. — Les bruits les plus alarmants continuent à circuler dans les milieux officieux sur l'affaire de Vlamfontein.

On dit que le nombre des blessés est plus considérable qu'on ne l'avait annoncé.

Tous les canons auraient été pris par les Boers.

40 PONTS DETRUITS PAR LES BOERS

Capetown, 3 juin. — D'après une statistique officielle, les Boers ont détruit pendant la nuit dernière 40 ponts et autres ouvrages de même nature, à l'ouest de la colonie du Cap.

Les Boers se sont servis en général de dynamite.

Les dégâts sont évalués à 500,000 francs.

Réunion du groupe socialiste

Paris, 3 juin. — On nous communique le procès-verbal suivant :

— Le groupe socialiste de la Chambre s'est réuni à 1 heure et demie sous la présidence du citoyen Ferrero. Le groupe a donné connaissance des demandes de conférences. Le groupe a décidé de déléguer dans le département de l'Aisne pour le Congrès de la fédération qui se tiendra à Château-Thierry le 7 juillet, le citoyen Ferrouil.

Le citoyen Ferrouil se rendra également à Béziers pour une conférence organisée par le groupe d'union socialiste. Enfin les citoyens Gras et Devèze sont délégués auprès des camarades d'Aubagne qui organisent une manifestation socialiste.

Le groupe ému des divers arrêtés d'expulsion pris contre des camarades italiens a nommé une délégation chargée de demander des explications au Président du Conseil. Cette délégation est composée des citoyens Ferroul et Dubois.

Le groupe a décidé de se réunir vendredi à 2 h. pour continuer l'étude du projet des retraites ouvrières.

LA GUERRE DE CHINE

Bagarres sanglantes entre alliés. — Un Français tué. — Trois blessés.

Tien-Tsin, 3 juin. — Une rixe grève s'est produite hier sur la route de Ta-Kou, entre soldats anglais et soldats français.

Au fort des Anglais, les fusiliers gallois chargés de la police ayant voulu empêcher les soldats français de pénétrer par effraction dans une maison furent attaqués à coups de pierres et de baïonnettes par les soldats français.

Les fusiliers gallois tirèrent en l'air pour se défendre. Au bruit des coups de feu, un certain nombre de soldats allemands accoururent prêter main-forte aux Français. Cela faisait en tout plus de 200 hommes.

Enfin, les fusiliers gallois ouvrirent le feu, tuèrent un Français, blessèrent trois Français et cinq Allemands. Quatre fusiliers gallois et un Japonais ont été légèrement blessés.

Un officier allemand, accompagné d'un peloton de soldats, arrivant sur les lieux mit fin à cette rixe.

La réforme du code militaire

Paris, 3 juin. — La commission de législation criminelle s'est réunie cet après-midi, sous la présidence de M. Crupi, pour commencer l'examen du projet de revision du code de justice militaire déposé il y a quelques jours par le ministre de la guerre ; la commission qui est en principe favorable à cette réforme va mener son travail très rapidement de manière à présenter son rapport à la Chambre dans le plus bref délai.

Conseil supérieur du Travail

Paris, 3 Juin. — Le Conseil supérieur du travail a ouvert sa session aujourd'hui lundi 3 juin, au Ministère du Commerce et de l'Industrie; il siègera de 9 heures à midi, et son ordre du jour étant assez chargé il faut prévoire que la session durera au moins tout le une semaine.

En voici l'ordre du jour :

I. Les conditions d'application aux employés de Commerce et au personnel des petites industries de l'alimentation des lois réglementant le travail.

II. Vœu relatif au fonctionnement des Conseils de prud'hommes.

III. Vœu relatif aux cas de renvois d'ouvriers ou d'employés par suite de saisie-arrêt sur les salaires ou appointements

Discours de Millerand

En ouvrant aujourd'hui la session du Conseil supérieure du travail, Millerand a prononcé le discours suivant :

« Les travaux de votre première et laborieuse session, ont déjà, messieurs reçu une consécration. Les propositions de loi sur la juridiction des conseils des prud'hommes sont revenus devant la Chambre au mois de février dernier. Je me suis mis d'accord avec la commission du travail pour essayer de faire prévaloir un certain nombre de solutions que vous aviez recommandées à l'attention du législateur. Nos efforts ont maintes fois abouti. Plusieurs des vœux que vous aviez émis, et non des moins importants, ont passé dans la loi ; c'est ainsi que le bénéfice de la juridiction prud'hommale a été étendu aux employés comme aux ouvriers de l'industrie et du commerce, et même aux ouvriers et employés non fonctionnaires des entreprises industrielles de l'Etat, des départements et des communes.

Les femmes se sont vu conférer l'électorat et l'éligibilité. Le vote de la compétence en dernier ressort a été élevé à 500 francs.

La Chambre a tranché dans le sens que vous aviez indiqué les difcultés si fréquentes et si aiguës que fait naître la pratique des demandes réconventionnelles. Dans la question même, où elle n'a pas cru devoir s'approprier complètement les indications fournies par les sources républicaines et les avait obligés à se replier sur les points les plus escarpés du Zoutspanberg. Il est vrai que l'invasion du Cap a eu pour résultat de diminuer et de dévier la pression exercée par Kitchener et ses colonnes sur le Transvaal.

De sorte que la situation, en même temps qu'elle se complique pour les Anglais au Capeland, devient de plus en plus favorable à la cause boer sur le territoire transvaalien.

NOUVEL ECHEC ANGLAIS

Le Cap, 3 juin. — 32 hommes de la yeomanry de Wobehouse ont eu un engagement avec 700 Boers à Bordrecht. Les Anglais se sont rendus après avoir eu 1 tué et 5 blessés ; ils ont été relâchés par la suite.

CAPTURE DE CANONS ANGLAIS

Londres, 3 juin. — Les bruits les plus alarmants continuent à circuler dans les milieux officieux sur l'affaire de Vlamfontein.

On dit que le nombre des blessés est plus considérable qu'on ne l'avait annoncé.

Tous les canons auraient été pris par les Boers.

40 PONTS DETRUITS PAR LES BOERS

Capetown, 3 juin. — D'après une statistique officielle, les Boers ont détruit pendant la nuit dernière 40 ponts et autres ouvrages de même nature, à l'ouest de la colonie du Cap.

Les Boers se sont servis en général de dynamite.

Les dégâts sont évalués à 500,000 francs.

Faits Divers

HORS RÉGION

RÉVOLTE DE GARDES CIVIQUES

Un galonné sifflé

Bruxelles, 3 juin. — Des incidents à peu près analogues à ceux qui se sont passés à Anvers, il y a quelques jours, se sont produits ici cet après-midi.

Les chasseurs-éclaireurs, sous le commandement du colonel Declercq, étaient partis ce matin, vers sept heures, à la plaine d'Eterbeek pour effectuer divers exercices. Par suite de la chaleur, plusieurs gardes sont tombés malades et ont dû quitter les rangs, mais les exercices n'en ont pas moins continué.

A leur retour, vers une heure, les chasseurs-éclaireurs, arrivés place du Samedi, ont, en signe de protestation, rompu les rangs et sifflé à outrance le colonel. Quelques gardes ont été arrêtés, mais relâchés ensuite.

LE CRIME CLÉRICAL

de Poitiers

Poitiers, 3 juin. — L'émotion soulevée par l'horrible séquestration de Blanche Monnier, est toujours très vive chez tous les gens de cœur, de conscience droite et que n'aveugle pas le fanatisme clérical au point de leur faire prendre pour « un manque de soins » une « regrettable négligence » ou une « lamentable histoire » le plus abominable des forfaits.

Il faut évidemment chercher le mobile de ce crime odieux dans l'avarice et la cupidité bourgeoises.

La vieille mégère, on le sait, n'aimait rien tant que compter son or. Le bonheur allait beaucoup à la messe. L'un et l'autre, la vieille femme avait tout, sont dignes d'un roman de Balzac. Quand elle dit : « Que de bruit pour une affaire sans importance ! » Mme Monnier s'égale, en effet, aux plus détestables héroïnes, et l'on éprouve que, malgré sa fortune, elle n'eut pas souffert beaucoup de manger le menu réservé à sa fille. Pour l'avare, le brouet noir du Spartiate c'est encore du luxe et presque de la prodigalité.

Ce qui est surprenant, ce n'est donc pas que l'horrible vieille s'indigne du bruit que l'on mène autour d'une affaire qui lui semble des plus naturelles. C'est qu'elle trouve des défenseurs. Elle en trouve beaucoup ; son fils en trouve davantage encore. C'est un peu grâce à la complicité de leur entourage qu'ils doivent d'avoir pu, vingt années durant, torturer une pauvre femme. Cette complicité ne se dément pas. Amis et connaissances luttent pour les deux tortionnaires. Et l'on croit les entendre dire tristement : « Pauvre chère Mme Monnier ! Elle a une fille qui lui donne beaucoup de soucis ! »

Tous ces gens-là ensuite se proclament ardemment chrétiens, et je parie que quelques-uns d'entre eux se signent avec une terreur superstitieuse quand on leur parle des francs-maçons et des athées ! Il doit même leur arriver de répéter, à l'heure où ils discutent sur les problèmes contemporains, ce lieu commun qui a tant servi : « Il faut une religion pour le peuple ! »

Tragique et féroce ironie ! Si des fidèles, réguliers à s'acquitter de leurs devoirs religieux, *laïques et blanchis par l'absolution et la communion ; si des chrétiens irréprochables au point de vue des prescriptions du culte, peuvent chercher et trouver des excuses à un crime comme celui-là,* la religion n'est-elle pas bonne qu'à servir la plus *criminelle hypocrisie*, et quel sauvage en voudrait encore si elle permet aux amis des bourreaux de répondre au juge qui les interroge : « Il est vrai que les accusés refusaient un croûton de pain à la séquestrée, mais ils distribuaient si souvent le pain bénit à l'église ! »

Un volcan dans les Hautes-Alpes

Gap, 3 juin. — Près de Glaizil, sur le mont Paraud, une éruption volcanique vient de se produire. Les gens du pays sont terrifiés.

Un volcan en France, voilà qui est vraiment nouveau.

Chronique Electorale

A AUCHEL

DEMISSION DU MAIRE

Dimanche, a eu lieu à Auchel la réunion du Conseil municipal, pour la nomination des adjoints.

Nos lecteurs n'ignorent pas la situation municipale actuelle d'Auchel, situation toute à l'avantage de la cléricale Compagnie des mines de Marles, laquelle a pu — grâce à la trahison d'un triste individu que, par pudeur, nous ne nommerons pas, et avec l'appui du réactionnaire préfet du Pas-de-Calais, — ressaisir la Municipalité.

Au début de la séance que présidait le citoyen Benoit-Titran, faisant fonctions de maire, le citoyen Merlin a déclaré qu'il protestait contre l'inique mesure prise contre lui par le préfet, sur l'instigation du clérical Hernu, qu'il donnait sa démission de maire d'Auchel, ne pouvant compter administrer la commune avec les agents de la Compagnie et du curé. Aucun des conseillers réactionnaires n'a répondu à la déclaration du citoyen Merlin, déclaration qui cependant les touchait tous.

On procède ensuite à la nomination des adjoints.

Les conseillers municipaux socialistes, s'associant à la protestation du citoyen Merlin, ne prirent pas part au vote. Les autres, sur l'ordre de l'agent Hernu, nommèrent, par 12 voix sur 22, les sieurs Delsutte Guislain et Dubrulle, adjoints de la commune d'Auchel.

UNE LETTRE AU PRÉFET

Le citoyen Merlin vient d'adresser au Préfet du Pas-de-Calais, la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

» J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de maire de la commune d'Auchel. Je proteste énergiquement contre l'arrêté de suspension dont vous avez cru devoir me frapper et qui fait admirablement, à Auchel, les affaires de la toute-puissante Compagnie des Mines de Marles et de la réaction.

» Bientôt, j'espère, les électeurs du canton de Norrent-Fontes diront s'ils sont partisans de notre politique de défense et d'action républicaine et socialiste, ou s'ils sont disposés à subir une politique de défense et d'action réactionnaire et capitaliste.

» Agréez, Monsieur le Préfet, mes salutations.

» MERLIN. »

L'ELECTION CANTONALE

Samedi soir, a eu lieu à Auchel, un Congrès des sections du P. O. F. du canton de Norrent-Fontes pour la désignation du candidat au Conseil général, qui aura l'honneur de lutter contre le conseiller sortant Hernu, l'agent des Compagnies de Mines et de la réaction.

Plus de quarante délégués représentaient les sections du canton.

Les délégués, après avoir protesté contre l'inique mesure prise par le Préfet réactionnaire Dureault contre le citoyen Merlin, déclarent, à l'unanimité lui renouveler sa confiance et le désigner, par acclamation, comme candidat au Conseil général dans le canton de Norrent-Fontes.

Le citoyen Merlin remercie les délégués de la confiance qu'ils lui accordent. Il déclare qu'il s'en montrera digne. L'élection au Conseil général sera, dit-il, la revanche des travailleurs, contre l'atteinte faite aux droits sacrés du suffrage universel par le Préfet, sur l'instigation du conseiller Hernu. Le jugement des vrais républicains du canton de Norrent-Fontes condamnera les honteuses manœuvres des adversaires de la République.

La séance est ensuite levée aux cris de :

Vive le Parti Ouvrier !

Vive la République sociale !

Dernière Heure

Le Crime de Corancez

NOUVEL INTERROGATOIRE DE BRIERE

Chartres, 3 juin. — Le nouvel interrogatoire subi aujourd'hui par Brière n'a pas fait avancer l'instruction d'un pas.

Les objets découverts au cours de ces dernières perquisitions lui ont été présentés.

Il a répondu : « Qui, tout cela est bien à moi. Mais j'ai été volé et attaqué. Cherchez les assassins ; je ne puis rien vous dire de plus. »

Le juge d'instruction a entendu ensuite plusieurs témoins.

Le traité d'extradition franco-belge

Paris, 3 juin. — La commission de législation criminelle a adopté le rapport de M. le duc de Broglie qui conclut à l'approbation de la déclaration échangée avec le gouvernement belge le 13 juillet 1900 en vue de modifier l'article 10 de la convention d'extradition du 15 août 1874.

Le nouvel article 10, conformément au principe généralement admis, oblige le gouvernement qui a obtenu l'extradition à demander l'autorisation de celui qui l'a accordée avant de livrer à son tour l'extradé à une autre puissance.

Toutefois, dans tous les cas, l'autorisation du gouvernement qui a accordé l'extradition cesse d'être nécessaire si l'extradé a eu la faculté de quitter le territoire du pays à qui il a été livré pendant un mois à partir de son élargissement définitif.

Alors, en effet, il doit être considéré comme résidant de son plein gré sur le territoire du pays auquel il avait été livré et est redevenu sans aucune restriction justiciable des tribunaux de ce pays.

La Guerre Sud-Africaine

IMPORTANTES PERTES ANGLAISES

600 prisonniers. — 6 canons capturés

Bruxelles, 3 juin. — La Légation du Transvaal adresse une intéressante communication au sujet de la bataille engagée par Beyers et Preeteldach, au cours de laquelle les anglais ont eu 600 prisonniers et ont perdu 6 canons.

La bataille eut lieu entre le 25 avril et le 2 mai, au cours de laquelle on a entendu clairement des coups de canon du côté de Prétoria et de Waterdam.

Le rapport n'est absolument explicite que sur la bataille de Kalkenden.

Le commandant Preeteldach, accompagné de 150 hommes, a été attaqué par une grande force anglaise et était sur le point d'être battu, lorsque le colonel Beyers survint et les anglais furent battus.

On ignore s'il y a eu d'autres combats.

Nous savons cependant qu'il y a eu une escarmouche près de Waterberg.

Les Boers ont enlevé 600 sacs de farine en gare de Prétoria.

Une grève monstre en Amérique

New-York, 3 juin. — Une grève qui interrompra le travail de 650.000 ouvriers va sans doute être la conséquence d'un conflit pendant entre l'association des patrons métallurgistes et celle des mécaniciens et chaufferes des usines.

L'année dernière, une convention était intervenue entre ces deux sociétés, réglant toutes les conditions de salaires, d'heures de travail, etc.

Cette année, les patrons ont résolu d'annuler cette convention et les mécaniciens les ont alors prévenus qu'ils se mettraient en grève si la convention n'était pas intégralement maintenue.

La grève des mécaniciens entraînerait naturellement celle de tous les autres ouvriers et paralyserait l'industrie métallurgique américaine.

FEUILLETON DU 5 JUIN. — N° 35

LE BIGAME

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE XI

Toile d'araignée tendue

— Voilà tout ce que je possède, — dit-elle avec un triste sourire.

— Mais, comment ?...

— Comment en suis-je arrivée à cet excès de dénûment ? — C'est bien simple... — Ma mère ne passait pas pour riche, tu le sais, mais enfin nous ne manquions de rien... — Cette aisance apparente n'était que mensonge et faisait illusion sur le véritable état de nos ressources... — Un jour vint où ma pauvre mère dut emprunter, pour vivre, sur notre maisonnette de La Varenne... — Quand sa mort arriva, elle ne possédait plus rien... — En arrivant du cimetière je trouvai les huissiers dans la maison... — Ils me dirent que je n'étais plus chez moi ; que je n'avais pas le droit de rester, ne fût-ce qu'un jour.

— Pauvre enfant !... pauvre enfant ! — murmurait Viola en embrassant les petites mains de sa sœur de lait.

— Et il me fallut partir... — reprit cette dernière, — abandonner brusquement cette demeure où j'avais vécu où ma mère était morte...

Elle baissa les yeux, sa voix s'affaiblit tandis qu'une vive rougeur colorait son doux visage, et elle poursuivit :

— Cette demeure où il ne me retrouvera plus lui, s'il revient m'y chercher...

— Lui ! Qui donc ? — demanda Viola. — De qui parles-tu ?

— D'un gentilhomme blessé dangereusement en duel à côté de notre jardin, peu de jours avant la mort de ma mère. Je l'ai recueilli, je l'ai soigné, avec quel dévouement si tu le savais ! Il me doit peut-être la vie...

— Et tu l'aimes ?

— Je ne sais pas si je l'aime, Hilda, mais j'en ai peur, car je ne peux pas l'oublier... J'étais heureuse de le voir... heureuse de l'entendre...

— Tu l'aies !... tu l'aimes !... Le sait-il ?

— Non, puisque je l'ignorais moi-même... — C'est surtout depuis notre séparation que j'ai compris ce qui se passait dans mon cœur.

— T'aimait-el, lui ?...

— Je le crois, je l'espère... il était si ému en me disant adieu...

— Non, mais j'étais bien sûre qu'il reviendrait... Je suis bien sûre qu'il est revenu !... — Hélas ! Il aura trouvé la maison vide.

— Il fallait lui écrire au moment de ton départ.

— Comment l'aurais-je fait ? J'ignorais sa demeure...

— C'est un gentilhomme, m'as-tu dit ?

— Oui, il est aussi noble de race que de visage.

— Tu sais son nom ?... tu peux me l'apprendre ?...

— Comment aurais-je un secret pour toi pour ma sœur ? — il se nomme le marquis Hélion de Saillé...

Viola ne put retenir un mouvement de stupeur, et ce mouvement n'échappa point à Porpheline.

— Tu le connais ? demanda-elle vivement.

— Comme tout le monde, — répondit la jeune femme. — Il est des noms que personne n'a le droit d'ignorer. Celui-là est du nombre.

Elle ajouta tout bas :

— Ma vengeance est peut-être là... qui sait ?

— Je ne suis éloignée le cœur gros, l'âme désespérée, — reprit Diane. — Hélas ! il est perdu pour moi. Je ne le verrai plus.

Viola empressa la jeune fille.

— Espère ! espère — lui dit-elle. — Vous êtes à Paris tous deux. Une rencontre n'est point impossible.

— C'est vrai.

— Mais depuis deux mois, où es-tu allée ? qu'es-tu devenue ?

— Ma mère avait un frère en Touraine... Elle m'avait recommandé de lui demander un asile qu'il ne me refusait pas. Je partis pour le petit château de Bornières, qu'habitait mon oncle Jean de Visé...

— Et il te reut mal, peut-être ?...

— Grand Dieu, que dis-tu là ?... Le bon, l'excellent homme... il aurait pas mieux reçu sa propre fille...

— Alors, pourquoi l'as-tu quitté ?...

— Ecoute, et tu vas voir si le malheur ne semble pas s'attacher à moi...

Et Diane raconta tout ce qu'elle savait des événements que nous avons racontés nous-même, et dont le château de Bornières avait été le théâtre.

— Oui c'est vrai, pauvre enfant, — dit Viola quand l'orpheline eut achevé son récit, — jusqu'à ce jour et jusqu'à cette heure le mauvais sort t'a poursuivie d'une étrange manière, mais il se lasse, puisque nous voilà réunies. — Nous ne nous quiterons plus. — Je suis riche...

— Riche !... toi, Hilda ? Comment ? Es-tu mari